

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts
d'un Fonds Commun de Placement à Risque
bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

GAT INVESTISSEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé «FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL» aura lieu à partir du **07 mars 2024**.

Le fonds «FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL» présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL
Références de l'agrément :	N° 08-2024 du 31 janvier 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1121 du 06 mars 2024
Siège social :	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	45 000 000 Dinars réparti en 45 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	GAT INVESTISSEMENT et TUNISIAN SAUDI BANK
Gestionnaire :	GAT INVESTISSEMENT
Dépositaire :	TUNISIAN SAUDI BANK
Distributeur :	GAT INVESTISSEMENT

Pour plus d'informations sur le fonds «FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 06 mars 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.